

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 63 Vœu relatif à la mise en place d'une meilleure communication sur les dispositifs de sécurité à destination des seniors.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la fiche-action 2.8 du Contrat parisien de prévention et de sécurité relative au renforcement de la sécurité des seniors, ayant pour objectif « d'accentuer la protection des seniors à leur domicile et lors de leurs déplacements » et « de développer et promouvoir l'opération tranquillité seniors » ;

Considérant l'existence des dispositifs, détaillés dans la fiche-action 2.8, tranquillité seniors et accompagnement des personnes âgées, par les Missions d'Accompagnements et de Protection (MAP) de la DPP ;

Considérant la méconnaissance du dispositif par les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi par les professionnels, notamment le dispositif d'accompagnements dans les services bancaires des MAP, et qui a pour conséquence une faible utilisation par les seniors ;

Considérant que ce dispositif satisfait ses utilisateurs, qu'il doit être valorisé et mieux connu des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant la nécessité d'une politique de prévention à destination des seniors, public plus vulnérable à la délinquance de prédation ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

- soit mise en place une campagne de communication à destination des seniors mais aussi des professionnels pour mieux faire connaître et partager les dispositifs tranquillité seniors et accompagnement seniors de la MAP,
- soient élargies les missions des MAP à l'accompagnement des personnes âgées qui ont été victimes d'un acte de délinquance dans leurs démarches administratives (assurances, renouvellement de papier, etc.).